



Stage de formation syndicale



Stage DHG pour collèges et lycées du 94 jeudi 5 février 2015 (9h- 16h30)

*dans les locaux du SNES académique Créteil
3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil
(RER B Arcueil- Cachan ou Laplace)**

Le SNES-FSU 94 organise un stage syndical sur la Dotation Horaire Globale (DHG) et sa répartition le jeudi 5 février 2015.

Ce stage syndical est à destination de l'ensemble des collègues pour vous aider à appréhender le travail sur la DHG et sur sa répartition et vous permettre de construire des actions sur cette question.

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, le 5 janvier 2015 votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement.

Vous avez droit à ce congé !

La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance

Merci de nous envoyer aussi un mail : 94s2@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

*Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée*

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 5 février 2015 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature